



## **BAFA/D : un marché illibéral aux habilitations opaques.**

*Le collectif Camps Colos interpelle la ministre en charge de la Jeunesse, Mme El Haïry sur les difficultés rencontrées par plusieurs associations membres, dans l'obtention d'une habilitation régionale pour organiser des formations BAFA - BAFD. Au cours des dernières années, plusieurs autres associations ont aussi eu des difficultés lors des procédures d'habilitation au niveau régional ou au niveau national.*

Les associations et membres du collectif sont représentatives des nombreuses singularités du secteur des colos : certaines associations adhèrent à des fédérations, certains membres sont formateur.trices dans des organismes de formation nationaux, plusieurs associations ne demanderont jamais d'habilitation, d'autres l'ont fait ou le feront, enfin quelques associations sont déjà habilitées. De cette diversité, nos échanges ont été riches et dissonants, nous avons fait le choix de construire une base revendicative consensuelle (notamment sur la simplification et l'aide nécessaire pour les petites associations) et des propositions volontairement moins consensuelles s'appuyant sur des réalités locales particulières. L'un de nos échanges les plus vifs a été de penser et d'essayer de construire notre rapport avec les services d'État, en fonction des personnes mais aussi des directions régionales, les réalités territoriales sont bien différentes. D'un SDJES à l'autre, les associations du collectif rencontrent des agents de l'État ouverts et enclins à faire vivre l'histoire du secteur des colos, dans d'autres départements, les rapports peuvent être inexistantes ou uniquement construits sur du contrôle.

Le collectif a toujours revendiqué une co-construction des politiques publiques avec tous les acteurs des colos. Les échanges que nous avons eus entre nous demanderaient à avoir lieu directement avec les services de l'État, mais aussi des CAF, des partenaires, des membres des formations spécialisées BAFA/D.

Depuis que les refus pour l'année 2023 ont été annoncés, les associations concernées ont exprimé leur colère et leur incompréhension dans nos échanges collectifs. Les difficultés sont d'ordre technique ou structurel, avec un dossier lourd et complexe. Les refus d'habilitation peuvent être justifiés par chacune de ces difficultés. Il est apparu évident que le collectif devait faire de la simplification de l'habilitation BAFA/D un axe revendicatif important et mettre le sujet dans l'espace public.

Au-delà des refus, pratiquement systématiques, que les associations du collectif reçoivent, le fonctionnement de cette habilitation pose de graves problèmes démocratiques, d'égalité de traitement et de ce qu'a été et devrait être une formation BAFA ou BAFD.

Ce texte cherche à analyser l'état actuel du secteur du BAFA/D pour ensuite proposer des actions permettant à chaque association de pouvoir former des animateur.trices et directeur.trice.s au service de projets associatifs singuliers et inscrits dans l'éducation populaire.

## **Un marché contrôlé : Quand les acteurs majoritaires empêchent toute alternative**

Pour obtenir une habilitation régionale, il faut déposer un dossier auprès des services de l'État (DRAJES), qui va demander un avis à la formation spécialisée de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CRJSVA), composée entre autres d'associations elles-mêmes organisatrices de stages. Un instructeur est nommé pour faire des retours à la formation qui donnera un avis qui sera généralement suivi par la DRAJES. En bref, pour qu'un concurrent entre sur le marché, il faut que ceux qui sont déjà sur le marché donnent leur accord. Ce sont notamment les concurrents qui examinent la demande du postulant. La conséquence directe de ce processus d'agrément est claire : l'acteur le plus jeune à avoir eu un agrément national s'est créé en 1980 (l'AFOCAL) et est issu d'une dissension d'une autre association nationale, l'UFCV, lorsque celle-ci s'est laïcisée. Les autres sont tous des acteurs historiques et installés depuis près d'un siècle dans la co-gestion avec l'État.

Cet état de fait est largement problématique d'un point de vue démocratique. En 1937 (premier stage de formation des moniteurs de colo) comme en 1974 (Création du BAFA/D), des acteurs nouveaux sont apparus pour aider des personnes pauvres ou fragiles à partir en vacances. Ne trouvant pas toujours leur place dans les associations institutionnalisées, les militant.e.s ont construit d'autres mouvements permettant la création de nouvelles actions. A droite comme à gauche, catholiques, protestants ou laïques, des associations ont pu former leurs militants à devenir animateur.trices ou directeur.trice.s de colonies de vacances. Le système actuel empêche toute création nouvelle, mais surtout empêche les associations porteuses de projets pédagogiques spécifiques de former à leurs pédagogies et outils. Les acteurs des CRJSVA ou du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) ne forment ni aux pédagogies de la liberté, de la décision, critiques, ou aux formes pédagogiques non-scolaires. Ces acteurs co-gèrent mais, en plus, interdisent l'expression et l'existence d'autres.

Nous demandons, pour des raisons évidentes de conflit d'intérêt, que la présence dans les décisions de jury des organismes de formations déjà habilités (et privés qui plus est) soit amoindrie.

## **Une opacité à plusieurs niveaux**

Par ailleurs, les critères permettant aux concurrents d'analyser le dossier sont flous et interprétables. La liste des concurrents (personnes ou structures) présents dans la *formation spécialisée* n'est pas connue, bien que ses membres soient nommés par arrêtés (et donc, devraient être rendue publics). La *formation spécialisée* peut auditionner, mais il reste difficile de poser des questions en amont de la demande. Les délibérations sont secrètes avec des membres inconnus. Pour ne pas parler tout de suite de dysfonctionnement antidémocratique, nous dirons que nous constatons une certaine opacité.

Pour ce qui est de l'habilitation nationale, l'opacité est plus faible, mais reste problématique. Les arrêtés de nomination des membres de la *formation spécialisée* du COJ sont assez difficiles à trouver. Le dernier arrêté date de 2021 et se trouve sur le site de la JPA, la liste des membres n'indique même pas à quelle organisation ils et elles appartiennent. Ils et elles sont toutes issues des membres du COJ.

Nous souhaitons, dans une optique de transparence démocratique, que les comptes-rendus des réunions soient accessibles publiquement, notamment aux associations dépositaires de dossier d'habilitation.

Nous souhaitons, dans une optique de justice et d'intérêt général, qu'en cas d'incompréhension et de désaccord, qu'une procédure de recours permette à une autre DRAJES d'examiner le dossier.

Nous demandons, dans une optique de transparence démocratique, que la liste des membres des formations spécialisées soit publiée, ainsi que le titre auquel ils ou elles y participent.

Nous demandons que les comptes-rendus de ces formations et les rapports d'examen du dossier soient également rendus publics.

## Régions : deux poids, deux mesures

En comparant les courriers de refus d'habilitation adressés aux différentes associations du collectif, nous nous rendons compte que les interprétations sont différentes, que les sujets qui posent question et justifient le refus ne sont pas les mêmes. Il est absolument anormal que l'État base ces refus sur des critères aussi flous, non discutés avec les dépositaires et sans audition. Les conséquences sur la vie des associations est bien trop grave. Certains dossiers sont acceptés une année, puis refusés trois ans après alors qu'aucune inspection n'a eu lieu pendant la période et que le dossier n'a pas changé.

Pour citer un exemple, une DRAJES reproche à une association membre de ne pas avoir de bureau ouvert aux stagiaires permettant l'inscription. A l'heure de la dématérialisation des démarches et de la course de tous les concurrents vers le e-commerce, quand le service et l'accompagnement humain proposé par les organismes de formation auprès des stagiaires est laissé de côté au profit d'un gain de temps et d'argent apporté par le numérique, cela nous semble bien malvenu. Quand cette critique vient de l'État, qui a lui-même très majoritairement supprimé ses guichets et dématérialisés ses démarches (dont celle du BAFA-BAFD via un compte en ligne), le reproche est inentendable. Le sujet peut sembler a priori comme secondaire. Cependant, l'ouverture d'un guichet pour les inscrit.es reviendrait à embaucher des personnes pour tenir ce guichet, mais aussi disposer d'un local d'accueil, si possible accessible en centre-ville. Cela, pour la majorité des petites structures, est économiquement impossible et encore plus tant que l'agrément n'est pas accordé (et donc que l'offre de formation ne peut se vendre). Reprocher l'absence de bureau d'inscription n'est donc pas une méconnaissance de l'état du milieu associatif, mais un outil qui permet de maintenir l'activité lucrative uniquement dans les mains de quelques acteurs déjà bien en place.

Une autre illustration : l'ouverture des stages de formations BAFA aux jeunes de 16 ans pose des questions aux acteur.trices de la formation BAFA. Pour rappel, le Collectif Camps Colos était favorable à cette mesure dès lors que les ados orienté.es vers le BAFA à 16 ans étaient connu.es de l'association. Il s'agit là d'une pratique ancienne et régulière chez nos membres où sont, depuis longtemps, proposés aux jeunes de 16 ans des emplois de personnel technique ou d'aide-animateur.trice. L'un de nos membres dépose son dossier en précisant que, conformément à leur projet éducatif, les sorties de tous les stagiaires seront autorisées... Phrase qui lui sera reprochée, puisque l'interprétation faite par la commission régionale est que ce n'est pas possible, que les sorties des mineur.es de 16 ans doivent être contrôlées. Au mieux, une telle interprétation est un abus, au pire, il s'agit d'une position éducative autoritaire qui ne peut absolument pas être imposée par un concurrent ou l'État. La liberté de circulation existe et surtout... on demande

d'apprendre à un.e jeune à rendre d'autres libres, autonomes et émancipés en le contraignant à un contrôle en stage d'apprentissage... Cela nous semble incohérent.

Nous demandons, dans une optique d'assainissement de la vie démocratique, que les DRAJES soient coordonnées de manière à ce que les directives et les consignes ne soient pas inéquitablement interprétées d'un territoire à l'autre.

Nous demandons, dans une optique d'égalité de traitement, que les barèmes d'agrément soient précisés, pour ne pas laisser autant d'écart d'interprétation d'une commission à l'autre.

Nous souhaitons que la DJEPVA organise des groupes inter-DRAJES d'harmonisation. Nous souhaitons que les comptes-rendus de ces réunions soient communiqués aux associations depositaires de dossier d'habilitation.

## **La technocratie, l'outil du puissant**

Nous sommes nombreux au collectif à avoir rempli le dossier d'habilitation BAFA-BAFD. Nous sommes nombreux, malgré les expériences et les compétences, à être resté.es en suspens devant certaines rubriques, à ne pas savoir quoi écrire, à avoir l'impression de nous répéter à chaque case, de nous dire que jamais, lorsque nous étions formateur.trice ou stagiaire, nous n'avons vu, eu accès ou travaillé les sujets (rendues complexes) demandés dans le dossier, y compris dans de gros organismes de formation. Le dossier se compose de dizaines de pages de demandes techniques précises : plannings, références, jurisprudences, des descriptions claires de temps de travail. Autant de demandes ciblées ou globales, noyant le propos principal, la pédagogie, derrière des enjeux technocratiques.

Un tel travail d'administration et d'écriture est inaccessible aux militant.es de l'animation. Non pas qu'ils et elles soient plus bêtes que les bureaucrates des grandes entreprises ou les administratifs des DRAJES. Mais cette forme d'écriture s'apprend et se maîtrise, s'embrasse. Les technocrates l'apprennent pendant leurs études. Ils et elles sont formés à l'écriture en "mode projet", on leur apprend à écrire des phrases toutes faites, qui deviennent alors des objectifs. Ils et elles maîtrisent la différence entre objectif et moyens, ils et elles sont capables et acceptent de faire de la programmation. Cette forme d'écrit s'apprend en master ou à sciences po, ou encore dans les écoles de cadres. Militer, travailler ou être élu.e associatif, dans les colos ou les ACM ne devrait pas demander d'être cadre.

Un tel travail d'administration et d'écriture pour remplir des dizaines de pages de dossier d'habilitation demande également du temps. Faute de statut de l'élu.e associatif, faute à la complexité et contrainte de la gestion associative, faute aux nombreux autres dossiers et démarches à suivre, faute au bénévolat, nous n'avons, aujourd'hui, pas ce temps. Écrire ce dossier demande des jours d'écriture et d'aller-retour avec d'autres qui ont déjà rempli ce type de dossier. Mais ceux-ci sont des concurrents ou ont déjà à peine le temps pour leurs propres démarches.

L'État qui devrait aider et accompagner n'offre pas cette possibilité, sauf volonté de l'un ou l'autre fonctionnaire attaché aux services publics et au soutien des personnes (par ailleurs nombreux). Certains d'entre-nous ont bénéficié de ces aides mais elles devraient être ouvertes facilement et organisées. Les services J&S sont, eux-aussi, dépeuplés et sans moyens. L'égalité républicaine devrait offrir aux associations sans salariés technocrates un lieu où il est possible de recevoir une aide et un appui.

Nous demandons, dans une optique de développement de l'éducation populaire, que l'accès à l'habilitation au BAFA/D soit simplifiée, rendue plus accessible à tous.tes, par des permanences d'aides à la rédaction et à la structuration proposées.

## Encore et toujours, l'absence de la pédagogie

Les associations du collectif Camps Colos sont fortement engagées sur les questions pédagogiques et sur les évolutions indispensables à construire sur les sujets suivants : égalité de genre, mixités, care, qualité alimentaire, protection de la planète, violences sexistes et sexuelles, etc. Lorsque les associations déposent des dossiers d'habilitation, c'est qu'elles ont fait le travail de diagnostic leur permettant d'affirmer que ce qu'elles pensent, construisent et travaillent n'existe pas ailleurs. Elles savent d'autant plus que cela n'existe pas ailleurs que des associations de formation ou des organisateurs d'ACM font appel à elles pour intervenir, parfois même dans des formations BAFA/D. Ce que ces interventions ponctuelles ne remplaceront pas, c'est le travail long et pédagogique, construit sur le croisement entre théorie et pratique, souvent conceptualisé et écrit pour les membres du collectif.

Proposer des BAFA-BAFD avec ces contenus pédagogiques ne doit pas reposer sur la volonté d'autres associations de nous intégrer dans leurs formations. Nous croyons à l'intérêt dans ces pédagogies dans nos manières d'animer et souhaitons offrir la possibilité aux animateur.ice.s que le souhaite de se former au sein de nos associations qui expérimentent ces pédagogies.

Nous vivons les refus d'habilitation comme un désaveu de l'État sur les pratiques et travaux pédagogiques que nous menons. Nous savons que bon nombre de membres de *formation spécialisée* sont en désaccord avec nos écrits et travaux, comme nous sommes en désaccord avec les leurs. Mais le collectif, s'il alimente le débat et les échanges, n'interdit à personne de développer des stages commerciaux en modèle colonial (modèle pédagogique traditionnel et ultra-dominant dans les colos et les stages BAFA/D). Les défenseurs de cette forme nous interdisent aujourd'hui de faire de la formation. L'offre de formations BAFA, aujourd'hui, n'est ni diversifiée en termes de pédagogie et de méthodes, ni adaptée à la demande du terrain : tous les Organismes de Formation (OF) forment sensiblement à la même pédagogie, de la même façon et pour un résultat discutable. Les stagiaires ne savent pas, pour la plupart, quel rôle social et éducatif ils ont, quel engagement ils devront tenir. Le BAFA est construit comme une formation d'adaptation à l'emploi, les besoins de diversités, de sensibilités multiples des différents terrains des ACM ne sont aucunement satisfaits.

L'une des caractéristiques de la pédagogie est qu'elle n'existe que si les praticiens analysent leurs pratiques par l'écrit, s'ils deviennent des praticiens réflexifs. Le dossier d'habilitation, même rempli avec soin et bien écrit, n'est pas et ne sera jamais un écrit pédagogique permettant de comprendre et de décrire ce qu'un.e formateur.ice mettra en œuvre et vivra avec les stagiaires. Habilitier une association sur cet unique dossier technique complexe est une erreur et ne fait que renforcer les formes traditionnelles. Nous, Collectif Camps colos, demandons que nos positions pédagogiques, nos valeurs d'accueil inconditionnel, d'égalité, de mixités, d'attention et de protection des plus vulnérables puissent être prise en compte dans la procédure d'habilitation.

L'absence de débat et la captation des instances de contrôle, ne nous laisse aucune possibilité de co-construire. Nos seules armes sont le travail et l'écrit pour démontrer la pertinence de nos actions.

Nous souhaitons que la diversité des approches pédagogiques soit remise au centre des réflexions des organismes de formation BAFA.D.

Nous demandons qu'il soit permis aux acteurs locaux et de petites tailles d'organiser sans habilitation régionale ou nationale des formations BAFA/D. Le nombre de stages et de stagiaires serait, alors, limité et les stages systématiquement contrôlés.

Nous demandons, dans une optique pédagogique, de permettre les expérimentations sur les formations BAFA/D, notamment et par exemple, la construction d'une formation théorico-pratique qui s'appuierait sur des organisateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) qui sont aussi OF. C'est ici un retour aux racines de l'éducation populaire : penser, construire et écrire collectivement son action éducative.

Nous souhaitons que le contrôle des stages par les services de l'État soit renforcé. Ce qui signifie renforcer le nombre de postes de Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse (CEPJ). Le cas échéant, construire les maquettes de contrôle avec l'ensemble des acteurs, et non pas uniquement avec les quelques acteurs historiques encore présents.

Nous réaffirmons, ici, notre souhait de pouvoir expérimenter des formes pédagogiques qui dérogent à l'ordre des stages théoriques et pratiques BAFA et BAFD. Nous réaffirmons que la régulation du marché du BAFA/D dans les mains de quelques acteurs n'est pas acceptable. Nous réaffirmons que les stages de formations BAFA ou BAFD existants ne forment aucunement aux pédagogies singulières et au care (ou alors à la marge et en décalage avec les dossiers déposés par ces mêmes organismes). Nous réaffirmons que :

- soit le BAFA/D est un marché libéral, et chacun doit, alors, pouvoir ouvrir des formations comme il l'entend,
- soit il ne doit pas être un marché et l'État doit jouer son rôle de régulateur en appliquant les principes républicains d'égalité et de démocratie.

Il est urgent de rendre plus libre la formation BAFA et BAFD, il est urgent de permettre aux acteurs locaux de proposer une offre de stages singulière en pédagogies nouvelles. Il est urgent de dénoncer l'absence de pluralisme dans l'offre de formation à l'animation.

## Signataires

Plan B - association d'éducation populaire  
MRJC - association de jeunesse et d'éducation populaire  
Maison de Courcelles Association  
Arnaud de Béchevel - militant de l'éducation populaire  
Jean-Michel Bocquet, Pédagogue  
Mathieu Depoil pédagogue  
Cyril Dheilly, Pédagogue  
Jordhan Fillion, Directeur associatif Association VITACOLO  
Thierry Fresnay Consultant-Formateur dans le champ éducatif.  
Eloi Hemery, Animateur et directeur d'ACM, Formateur BAFA/BAFD  
Louis Létoré, Directeur associatif  
Benjamin Poquet, directeur de colo  
Colyne Henriques pédagogue et directrice association.  
Mélina Raveleau, Présidente Associative  
Sylvain Stienon, animateur  
Thibaut Wojtkowski, Directeur Associatif